

## AVIS PUBLIC

---

### **Entrée en vigueur du Règlement numéro 299-2022 modifiant le Règlement numéro 236-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest**

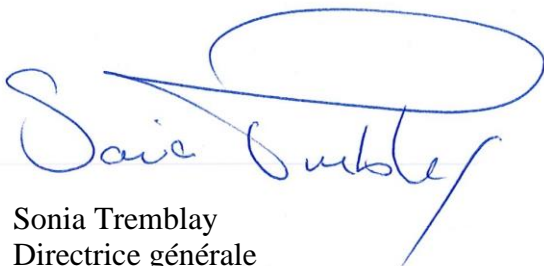
---

**AVIS** est par la présente donné, par la greffière-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest, que lors de la séance ordinaire de son conseil tenue le 6 juin 2022, le conseil municipal a adopté le **Règlement numéro 299-2022 modifiant le Règlement numéro 236-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest.**

Le Règlement numéro 299-2022 est donc entrée en vigueur le 7<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-deux (2022).

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Barnston-Ouest, ce 13 juillet 2022.



Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Greffière-trésorière